

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 24

votants : 29

OBJET :

**FOIRE EXPOSITION
DES 4 JOURS DE
L'AIGLE 2020 -
REMBOURSEMENTS**

L'an deux mil vingt,
le : **Lundi 20 juillet**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juillet 2020.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Charlène RENARD,
M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel
GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET,
Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José
MARTIN, Mme Véronique LOUWAGIE, M. Stéphane CLOUET,
Mme Christine CHATEL, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL,
Mme Fleur GOSSELIN, M. Cédric COQUELIN, M. Serge
DELAVALLEE, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle
CLOUCHÉ, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard LATINIER.

Absents ou excusés : M. Didier COUSIN qui a donné pouvoir à
M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à
M. Pascal GUEUGNON, Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à
Mme Nicole GONDOUIN, Monsieur Thierry PINOT qui a donné pouvoir
à M. Serge DELAVALLEE et M. Philippe RONDEL qui a donné pouvoir
à M. Serge DELAVALLEE.

Monsieur Cédric COQUELIN a été nommé Secrétaire de Séance.

En raison de la crise du virus Covid 19, la Municipalité a décidé
d'annuler la 63^e édition des 4 Jours de L'Aigle.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 30 JUIL. 2020

Publié

le : 30 JUIL. 2020

Dans le cadre de la foire exposition des 4 Jours de L'Aigle, les
exposants paient un droit pour l'obtention d'un stand.

Les sommes sont encaissées dans le cadre d'une régie.

Seules deux entreprises avaient payé via un virement bancaire
(Sécuritas direct et B Plast industrie).

Le Maire,



**Philippe
VAN-HOORNE**

Dans la mesure où les fonds ont été encaissés sur le compte de
la Ville de L'Aigle au Trésor Public, une restitution est possible,
mais elle doit respecter un certain formalisme et ainsi être
appuyée d'une délibération du Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'annulation des titres de recettes émis dans le cadre de l'encaissement des locations de stands pour la foire exposition des 4 Jours de L'Aigle 2020, ce qui permettra de rembourser les entreprises Sécuritas direct et B Plast industrie.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE